

vues avec les ministres anglais, ajouté de nouveaux arguments à ceux que le haut-commissaire canadien avait précédemment exposés.

Voilà ce qu'on demandait, il y a vingt-huit ans. Le Canada l'a demandé de nouveau, l'an dernier. Voilà tout. Mais il l'a fait sous une forme quelque peu différente, comme je vais l'indiquer. Poursuivons:

M. Chamberlain, agissant au nom du gouvernement impérial, ne put se rendre aux propositions des ministres canadiens. Il exposa que le gouvernement impérial, tout en étant très reconnaissant envers le Canada, considérait que la réduction de droits que celui-ci accordait n'avait pas sur le commerce anglais un effet aussi considérable que le prétendaient les ministres canadiens. Il ajouta de plus que le changement demandé par le Canada révolutionnerait la politique douanière de l'Angleterre, et que, dans le cas où les propositions concernant ce changement seraient acceptées, ce à quoi il n'était pas prêt à s'engager, il faudrait que le Canada accordât des réductions de droits encore plus considérables.

Les ministres canadiens ont donc préparé un mémoire au sujet des avantages déjà concédés à la Grande-Bretagne, grâce au tarif préférentiel du Canada, pour montrer que lesdits avantages étaient d'une grande valeur et devaient entrer en ligne de compte lorsqu'on étudiait toute la question.

Voici maintenant le passage sur lequel j'attire tout particulièrement l'attention des honorables représentants:

Tout en exposant que les avantages de la préférence étaient assez considérables pour légitimer l'exemption réclamée des droits sur les substances alimentaires en Grande-Bretagne, le ministre canadiens ont énoncé qu'ils étaient disposés, dans certaines limites, à étudier la proposition de M. Chamberlain demandant certaines nouvelles concessions en échange de l'exemption voulue sur le marché de la Grande-Bretagne. Sans juger nécessaire de scruter bien à fond la question de savoir si la politique suivie par tous les gouvernements du Canada...

Notez bien: "par tous les gouvernements du Canada."

... de prélever les recettes du trésor surtout des droits de douane était ou non éclairée, les ministres canadiens ont fait observer que, grâce à cette politique, des industries considérables s'étaient établies au pays et qu'il fallait en tenir compte lorsqu'il était question de modifier le régime tarifaire. Depuis quelques années il avait été effectué de fortes réductions de droits, sur des produits de provenance anglaise en particulier.

Et ainsi de suite. Or je demande à la Chambre et au pays si cette proposition diffère, quant au fond, de celle formulée en 1930. M. Jebb affirme que les deux propositions sont identiques. Voyons un peu plus loin:

Les ministres canadiens ont énoncé qu'en présence de la certitude que le gouvernement impérial accepterait le principe général des échanges préférentiels, et particulièrement accorderait aux produits alimentaires canadiens l'exemption des droits présents ou futurs en

Grande-Bretagne, eux, les ministres canadiens, étaient prêts à étudier la question plus à fond et à tenter d'assurer au fabricant anglais quelque autre avantage sur ses rivaux dans les marchés du Canada.

Des VOIX: Très bien! très bien!

Le très hon. M. BENNETT: N'est-ce pas qu'il est délicieux d'entendre ces applaudissements qui approuvent aujourd'hui le sentiment que la gauche a dénoncé hier? Faut-il s'étonner que mon très honorable ami soit expert dans l'emploi de ce terme? Monsieur l'Orateur, voilà la proposition soumise par les ministres canadiens en amplification des exposés faits devant la conférence le 11 août 1902.

Un MEMBRE: C'est différent.

Le très hon. M. BENNETT: Je laisse là la question de savoir si c'est différent. Quant à moi on pourrait sans doute me taxer de partialité; mais quelque grande que soit mon admiration pour les Canadiens, je persiste à croire que Richard Jebb a le cerveau aussi bien meublé, pour le moins, que ceux qui ont soulevé la question ici, le dernier surtout.

Discutons franchement. Voilà la proposition formulée en 1902, et qui gît sur le bureau depuis cette date, comme le dit M. Jebb. Mais je n'ai pas fait lecture du passage le plus indélicat de cet exposé; c'est ce passage précisément que je veux vous lire puisqu'il contient la menace faite par un homme aussi peu violent que le regretté sir Wilfrid Laurier. Je voulais terminer avant d'entendre vos applaudissements; je voudrais entendre des applaudissements maintenant. Ecoutez ces paroles:

Dans l'intervalle, les ministres canadiens ont pris la décision de saisir la conférence d'une résolution affirmant le principe du commerce préférentiel et l'opportunité de son adoption par les colonies en général, et exprimant en outre l'avis des premiers ministres des colonies portant qu'il incombait au gouvernement de Sa Majesté d'accorder en échange sur les marchés de la métropole la préférence aux produits des colonies.

En 1902 les représentants canadiens n'hésitèrent pas à présenter un pareil projet de résolution; la question délicate de savoir si la proposition plairait ou non à M. Chamberlain ne les embarrassa pas. Pas plus que moi. Ecoutez bien maintenant ce qui suit:

Les ministres canadiens voulaient faire bien comprendre qu'ils adoptaient cette ligne de conduite dans l'espoir et l'attente que le principe du commerce préférentiel serait agréé de manière plus large par les colonies et que la métropole ne tarderait pas à consacrer le même principe en dégrant les produits coloniaux.